



STATIONNEMENT SOINS MÉDICAUX URGENTS ET NON URGENTS À BRUXELLES

A Bruxelles, l'Agence du stationnement (parking.brussels), propose un système de stationnement couvrant l'ensemble les 19 communes de la région.

Choix entre deux cartes de dérogation

	CARTE SOINS MÉDICAUX URGENTS	CARTE SOINS MÉDICAUX NON URGENTS A DOMICILE
Titulaire d'un numéro INAMI	Code de compétence de 001 à 008 et de 689 à 699	Code de compétence de 001 à 008 et de 689 à 699
Lié à un organisme reconnu par la Cocof, la VGC ou la COCOM	Pas nécessaire	Nécessite une attestation (délivrable par la FAMGB pour ses membres)
Durée de stationnement limité	2 heures maximum	2 heures maximum
Zones de stationnement concernées	Toutes les zones ●●●●● Zones bleues, vertes, grises, oranges et rouges + zones de livraison et kiss & ride	Certaines zones en particulier Zones bleues, vertes et grises ●●●
Tarif	200€/an	75€/an

[FORMULAIRE À COMPLÉTER](#)

[FORMULAIRE À COMPLÉTER](#)

Cliquez directement sur le formulaire qui vous intéresse ou rendez-vous sur <https://parking.brussels/fr/demarches/cartes-de-stationnement>

Quelles garanties ?

En cas de souci avec la carte de stationnement (exemple : une redevance injustifiée,...), le service clientèle de l'Agence du Stationnement (Parking Brussels) prendra en charge le problème sur demande du prestataire.

Les stewards (agent.e.s verbalisateur.rice.s) ne traitent ni les plaintes ni les annulations de redevances.

Se procurer la carte de stationnement

Compléter le formulaire de demande :

- Soins médicaux urgents
- Soins médicaux non urgents

Les formulaires sont disponibles sur <https://parking.brussels/fr/demarches/cartes-de-stationnement>



Demandez-nous votre attestation pour les soins médicaux non urgents :

Assurez-vous d'être en ordre de cotisations et demandez-nous votre attestation

- Par mail via secretariat@famgb.be
- Ou par téléphone au 02/880.29.72



Envoyez votre formulaire (et votre attestation pour les soins médicaux non urgents) à Parking Brussels :

- Par mail via info@parking.brussels
- Par courrier au siège de l'agence au 31 rue de l'Hôpital à 1000 Bruxelles

Placer correctement votre carte de stationnement

Placez les **3 cartes** suivantes de manière visible et lisible derrière le pare-brise de votre véhicule :

Carte de dérogation



Disque bleu



Carte "en cours d'intervention"



Les cartes sont fournies par l'Agence du stationnement Parking Brussels

En savoir plus

Retrouvez toutes les informations liées aux cartes de dérogations et sur les différentes zones de parking à Bruxelles sur le site de l'Agence du stationnement bruxelloise : [Parking Brussels](https://parking.brussels).

Parking Brussels est joignable par mail via info@parking.brussels et par téléphone au **02/563.39.00**